



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230620-2023-DEL-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2022

30/05/2023

Table des matières

PREAMBULE	3
I. La méthodologie	4
II. Les charges de structure	5
III. Les activités	6
A. Les missions du pôle « Assistance statutaire »	6
1. Gestion des carrières et assistance aux collectivités en matière de gestion statutaire	6
2. Instances paritaires :	7
a) CAP	7
b) CCP	7
c) Comite social territorial	8
d) Organisation des élections professionnelles	8
3. Gestion du droit syndical	9
4. Assistance juridique aux collectivités affiliées	9
5. Assistance juridique aux collectivités non affiliées	10
6. Documentation.....	10
7. Assistance précontentieux et contentieux	11
8. Indemnisation chômage et Indemnité licenciement	12
a) Indemnité chômage	12
b) Indemnité licenciement.....	12
9. Protection sociale	13
10. Conseil de discipline	14
11. Référent déontologue	15
12. Référent signalement	16
13. Médiation préalable	17
14. Assurance groupe statutaire.....	18
15. Conseil médical - Formation plénière.....	19
16. Conseil médical – Formation restreinte.....	20
17. Retraites – Droit à l’information	21
18. Retraites – Interventions sur dossiers	21
19. Retraites – Formations assistance "multifonds"	22
20. Réalisation dossiers CNRACL.....	22
Synthèse - Pôle « Assistance statutaire »	23
B. Les missions du pôle « Emploi territorial »	24
1. Missions temporaires.....	24
2. Assistance au recrutement	25
3. Bourse de l’Emploi.....	25
4. Gestion des demandes d’emploi	26
5. Concours et examens professionnels	26
6. Rapport social unique	28
7. Conférence Régionale de l’Emploi Territorial.....	28
8. Animation de l’emploi territorial	29
9. Observatoire régional	29
1. Licence professionnelle "Métiers des administrations et des collectivités territoriales"	30
2. Etude GPEEC.....	30
3. Formation « secrétaire de mairie »	31
4. Mobilité	32
5. Reclassement et maintien dans l’emploi - Recrutement personnel handicapé.....	33
a) Reclassement et maintien dans l’emploi	33
b) Recrutement personnel handicapé.....	33
Synthèse – Pôle « Emploi territorial »	34
C. Les missions du pôle « Santé prévention »	35
1. Prestation globale de médecine préventive	35
2. Assistance E.V.R.P.	36

3.	Evènements du pôle.....	36
4.	Conseils en hygiène et sécurité.....	37
5.	Mission d'Inspection	37
6.	Vaccinations & bilans biologiques ou bactériologiques.....	38
	Synthèse Pôle « Santé - Prévention »	39
D.	Les missions des pôles « Finances – Moyen Généraux » et « Direction »	40
1.	Archives	40
2.	Mission « Paie »	41
a)	Paies extérieures	41
b)	Assistance paie.....	41
3.	Mission RGPD	42
4.	Conseil en organisation	43
	Synthèse – Pôles « Finances – Moyens généraux » et « Direction ».....	44
E.	Les autres missions	45
1.	Agents pris en charge.....	45
2.	Agents intercommunaux.....	45
	Synthèse – Autres missions.....	46
IV.	SYNTHESE GENERALE.....	47
A.	Tableau récapitulatif de financement de l'ensemble des missions	47
B.	Missions tarifées : résultat par unité d'œuvre	48

PREAMBULE

Chaque année, depuis 2007, année au cours de laquelle la comptabilité analytique a été mise en place au sein du Centre de Gestion, est présenté à l'examen du Conseil d'Administration un rapport permettant d'appréhender, au-delà de la présentation purement comptable du coût des services, le coût analytique des différentes missions du Centre de Gestion ainsi que leur mode de financement.

Afin de traduire les évolutions constatées, la présentation des résultats analytiques de l'exercice 2022, est établie par comparaison avec les résultats de l'exercice 2021.

Le document tient compte par ailleurs des principales observations portées par la Chambre Régionale des Comptes lors du contrôle de l'établissement pour les exercices 2017 à 2021.

En particuliers, une distinction a été systématiquement opérée entre collectivités affiliées et collectivités non affiliées dès lors que le mode financement est différent (cotisation, tarification...)

Enfin pour mémoire, le taux de cotisation a été modifié au 1^{er} avril 2022, il s'établit comme suit :

Cotisation obligatoire :	0,60%
Cotisation additionnelle :	0,05%
Soit un taux global de 0,65%	

I. La méthodologie

Les résultats analytiques des différentes activités sont établis selon les règles suivantes :

- Au cours de l'exercice, les opérations budgétaires (dépenses et recettes) sont affectées, lors du mandatement ou de l'émission des titres de recette, à des sections analytiques.
- Les sections analytiques sont de 3 natures :
 - o Missions/activités : affectation des dépenses et recettes directement imputables à la mission ou l'activité.
 - o Inter service : affectation des dépenses et recettes globalisées au niveau du service, à répartir entre les activités du service.
 - o Structure : affectation des dépenses et recettes relatives aux « fonctions support » (Direction, comptabilité, moyens généraux ...)
- Les répartitions par activité des frais de personnel, des charges inter-service et des charges de structure s'effectuent à partir de clés de répartition :

- o Frais de personnel :

Le temps de travail de chaque agent est réparti par activité dans le logiciel de gestion du temps

- Pour la plupart des agents, à partir d'une saisie quotidienne de ventilation

Ex : agent du service « Paie »

Compteurs	Lundi 01/03	Mardi 02/03
ANALYTIC	07:14	08:00
Affectations automatiques		
A_REPARTIR (Temps non réparti)	00:00	00:00
Affectations manuelles		
PAIES INTERNES CDG (1001 - Paies internes CDG)	01:00	02:00
PAIES MISSIONS TEMP (4121 - Paies Missions temporaires)		
PAIES EXTERNES (47101 - Paies externes)	04:14	06:00
ASSIST PAIE COL AFF (47102 - Assistance paie aux collectivités affiliées)	02:00	
RAPPELS TRAITEMENT (47103 - Rappels de traitement)		
TICKETS RESTAURANT (1001 - Tickets restaurant)		
FORMATION CDG (1001 - Formation et information CDG)		
FORMATION PAI (471_ - Formation Paie)		
DIVERS PAI (471_ - Divers Paie)		

Pour d'autres, à partir d'une affectation par défaut (ex : médecins, infirmiers)

- o Charges inter-services : la répartition s'effectue proportionnellement à la masse salariale affectée à l'activité
- o Charges de structure :
 - Les dépenses liées au bâtiment : elles sont réparties en fonction des surfaces affectées au service
 - Les autres charges de structure sont réparties en fonction de l'effectif du service

II. Les charges de structure

Fonctions "Support" - Charges mutualisées		2022	2021	Evolution %
Bâtiment	Eau – Electricité – Entretien et maintenance	220 661 €	139 347 €	+ 58,4%
Moyens informatiques	Serveurs – Bureautique - Internet - Extranet - Téléphonie – Reprographie	307 511 €	298 404 €	+ 3,1%
Parc automobile commun	Véhicule de Direction – Utilitaire moyens généraux – véhicules du pool	26 231 €	16 579 €	+ 58,2%
Autres charges de fonctionnement mutualisées	Ressources humaines internes	136 657 €	154 102 €	- 11,3%
	Conseil juridique interne	2 516 €	400 €	+ 528,9%
	Conseiller de prévention du CDG	2 467 €	682 €	+ 262,0%
	Formation et information	42 541 €	65 255 €	- 34,8%
	Archives	16 018 €	5 670 €	+ 182,5%
	<i>Sous-total Charges de fonctionnement mutualisées</i>	200 198 €	226 109 €	+ 15,1%
Administration générale	Direction générale - Conseil d'administration - Communication	459 299 €	450 268 €	+ 2,0%
	Finances - Paies internes - Affranchissement – Accueil	367 321 €	363 855 €	+ 1,0%
	<i>Sous-total Administration générale</i>	826 620 €	814 123 €	+ 1,5%
TOTAL GENERAL		1 581 220 €	1 494 563 €	+ 5,8%

III. Les activités

A. Les missions du pôle « Assistance statutaire »

1. Gestion des carrières et assistance aux collectivités en matière de gestion statutaire

Le Centre de Gestion a obligation, pour ce qui concerne les collectivités affiliées, de détenir un dossier individuel de chaque fonctionnaire, constitué de copies de pièces dont la liste est fixée par décret. Dans ce cadre, le service réceptionne, enregistre et procède à la saisie de l'ensemble des actes relatifs à la carrière des agents.

Le service "Gestion des Carrières" assiste également les collectivités pour la gestion des carrières de leurs agents. Il élabore et transmet annuellement aux collectivités, les actes et outils de gestion nécessaires à la mise à jour de la situation des agents (calculs de situations lors du recrutement, après titularisation, tableaux de promouvables, etc.).

Les gestionnaires de carrières répondent au quotidien à toutes les questions relatives au parcours individuel de chaque agent, au suivi et à l'évolution de leur carrière.

Cette assistance statutaire aux collectivités, qui constitue un complément structurel à la Gestion des carrières devenu obligatoire du fait de la loi du 12 mars 2012, comprend également l'organisation de réunions d'information à destination des collectivités, la réception des Maires et responsables Ressources Humaines, des interventions dans les collectivités, etc. ...

Mode de financement

Cotisation obligatoire

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre d'agents suivis			
Collectivités affiliées	13315	13449	- 1,0%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	13315	13449	- 1,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	309 105 €	327 845 €	- 5,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	49 971 €	45 351 €	+ 10,2%
Charges de structure	136 358 €	132 093 €	+ 3,2%
TOTAL DEPENSES	495 434 €	505 289 €	- 2,0%
Coût net	- 495 434 €	- 505 289 €	- 2,0%

2. Instances paritaires :

Il s'agit du secrétariat, de l'organisation et du fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires pour les collectivités affiliées obligatoirement ou volontairement et du Comité Technique (Paritaire) pour les collectivités affiliées de moins de 50 agents (convocations, traitement et présentation des dossiers soumis aux instances, procès-verbaux, ...). Cette activité comprend également l'organisation des élections professionnelles.

a) CAP

Mode de financement

Cotisation obligatoire

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre dossiers examinés			
Collectivités affiliées	10	12	- 16,7%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	10	12	- 16,7%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	1 583 €	6 063 €	- 73,9%
Autres dépenses directes d'exploitation	4 656 €	4 016 €	+ 15,9%
Charges de structure	789 €	2 407 €	- 67,2%
TOTAL DEPENSES	7 027 €	12 486 €	- 43,7%
Coût net	- 7 027 €	- 12 486 €	- 43,7%

b) CCP

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre dossiers examinés			
Collectivités affiliées	8	13	- 38,5%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	8	13	- 38,5%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	2 058 €	5 558 €	- 63,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	403 €	675 €	- 40,3%
Charges de structure	1 109 €	1 956 €	- 43,3%
TOTAL DEPENSES	3 570 €	8 189 €	- 56,4%
Coût net	- 3 570 €	- 8 189 €	- 56,4%

c) *Comite social territorial*Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Temps passés	2022	2021	Evolution %
	690	651	+ 6,0%
TOTAL	690	651	+ 6,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	17 268 €	20 648 €	- 16,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	4 949 €	5 449 €	- 9,2%
Charges de structure	9 357 €	9 179 €	+ 1,9%
TOTAL DEPENSES	31 574 €	35 276 €	- 10,5%
Coût net	- 31 574 €	- 35 276 €	- 10,5%

d) *Organisation des élections professionnelles*Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	1098	62	+ 1671,0%
TOTAL	1098	62	+ 1671,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	54 069 €	3 054 €	+ 1670,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	64 598 €	353 €	+ 18222,0%
Charges de structure	20 995 €	1 052 €	+ 1895,4%
TOTAL DEPENSES	139 663 €	4 459 €	+ 3032,3%
Coût net	- 139 663 €	- 4 459 €	+ 3032,3%

3. Gestion du droit syndical

L'activité recouvre le suivi et le remboursement des décharges d'activité de service (D.A.S.) pour l'ensemble des collectivités affiliées ainsi que ceux des autorisations d'absence (A.A.) pour les collectivités affiliées de moins de 50 agents. Cette activité englobe également une mission de conseil sur l'application du droit syndical, auprès des collectivités affiliées.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre heures remboursées	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	14424	10324	+ 39,7%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	14424	10324	+ 39,7%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	7 965 €	14 949 €	- 46,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	360 796 €	268 087 €	+ 34,6%
<i>dont</i>			
<i>Remboursement aux collectivités</i>	336 134 €	244 967 €	+ 37,2%
<i>Participation locaux</i>	23 463 €	23 120 €	+ 1,5%
TOTAL DEPENSES	368 762 €	283 036 €	+ 30,3%
Coût net	- 368 762 €	- 283 036 €	+ 30,3%

4. Assistance juridique aux collectivités affiliées

Le service Juridique et de documentation assure une mission de conseil auprès des collectivités affiliées, notamment à travers la mise à disposition d'une plateforme téléphonique animée par des juristes-conseillers statutaires.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	8734	9043	- 3,4%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	8734	9043	- 3,4%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	323 626 €	351 800 €	- 8,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	30 924 €	29 143 €	+ 6,1%
Charges de structure	140 879 €	164 887 €	- 14,6%
TOTAL DEPENSES	495 429 €	545 831 €	- 9,2%
Coût net	- 495 429 €	- 545 831 €	- 9,2%

5. Assistance juridique aux collectivités non affiliées

La mission d'assistance juridique et statutaire, à travers la plateforme téléphonique, est accessible aux collectivités non affiliées du Département, après conventionnement, ainsi qu'à d'autres CDG Normands

Mode de financement

Tarifification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de collectivités Adhérentes			
Collectivités affiliées			
Collectivités non affiliées	11	12	- 8,3%
TOTAL	11	12	- 8,3%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	9 241 €	4 018 €	+ 130,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	953 €	251 €	+ 280,2%
Charges de structure	4 420 €	1 479 €	+ 198,9%
TOTAL DEPENSES	14 614 €	5 748 €	+ 154,3%
RECETES = tarif annuel Assistance juridique collectivités non affiliées	31 866 €	37 154 €	- 14,2%
RESULTAT	+ 17 252 €	+ 31 406 €	- 45,1%

6. Documentation

L'activité recouvre la veille, l'analyse et la diffusion de l'actualité statutaire auprès des collectivités affiliées et abonnées. La fonction Documentation alimente régulièrement l'extranet du site Internet du C.D.G., d'études, fiches thématiques, modèles d'actes et articles, ces derniers documents étant regroupés au sein de l'info C.D.G.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre d'heures			
	2579	2181	+ 18,2%
TOTAL	2579	2181	+ 18,2%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	93 801 €	89 217 €	+ 5,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	7 764 €	5 809 €	+ 33,7%
Charges de structure	34 847 €	32 859 €	+ 6,1%
TOTAL DEPENSES	136 413 €	127 885 €	+ 6,7%
Coût net	- 136 413 €	- 127 885 €	+ 6,7%

7. Assistance précontentieux et contentieux

Dans le cadre d'un conflit statutaire élevé par un agent, cette mission consiste à proposer à la collectivité, un conseil et une assistance dans la réalisation des écrits de défense (mémoire en défense, mémoire en réplique).

Le C.D.G. propose également une aide dans la rédaction des écrits à adresser en réponse à la saisine du Centre, par l'avocat d'un agent.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	4	2	+ 100,0%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	4	2	+ 100,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	129 €	322 €	- 60,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	15 €	23 €	- 36,0%
Charges de structure	1 €	148 €	- 99,1%
TOTAL DEPENSES	145 €	492 €	- 70,6%
RECETTES = facturation dossier contentieux	686 €	494 €	+ 38,8%
RESULTAT	+ 542 €	+ 2 €	+ 26592,6%

8. Indemnisation chômage et Indemnité licenciement

Afin de faire face à une réglementation en perpétuelle évolution, le Centre de Gestion propose aux collectivités, une mission de conseil et d'assistance en matière d'indemnisation chômage. Le C.D.G. peut procéder aux calculs d'indemnisation chômage, à la revalorisation des allocations chômage, au calcul du cumul d'une allocation chômage et d'une activité réduite, ainsi qu'à diverses études, tel le calcul de l'allocation de retour à l'emploi formation, aux cas de cessation de paiement de l'allocation de retour à l'emploi, à la création d'entreprise, etc ...

a) Indemnité chômage

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	103	134	- 23,1%
Collectivités non affiliées	11	7	+ 57,1%
TOTAL	114	141	- 19,1%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	17 690 €	12 021 €	+ 47,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 710 €	949 €	+ 80,1%
Charges de structure	7 707 €	5 329 €	+ 44,6%
TOTAL DEPENSES	27 106 €	18 300 €	+ 48,1%
RECETTES = facturation par dossier	14 610 €	18 150 €	- 19,5%
RESULTAT	- 12 496 €	- 150 €	+ 8240,4%

b) Indemnité licenciement

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	11	20	- 45,0%
Collectivités non affiliées	1		
TOTAL	12	20	- 40,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	1 756 €	1 883 €	- 6,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	145 €	148 €	- 2,2%
Charges de structure	786 €	887 €	- 11,4%
TOTAL DEPENSES	2 687 €	2 918 €	- 7,9%
RECETTES = facturation par dossier	824 €	1 235 €	- 33,3%
RESULTAT	- 1 862 €	- 1 683 €	+ 10,6%

9. Protection sociale

Une convention de participation portant sur la couverture prévoyance des agents de la fonction publique territoriale du département de Seine-Maritime est proposée aux collectivités du département afin de mieux couvrir leurs agents en cas d'absence pour raison de santé. En 2019 a été initiée la procédure de renouvellement du marché de Prévoyance (Garantie maintien de salaire) pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Au cours de l'année 2022 un important travail préparatoire a été réalisé dans la perspective du renouvellement de la convention de participation pour le risque prévoyance et la conclusion de la première convention de participation pour le risque santé.

Mode de financement

cotisation additionnelle

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	719	137	+ 424,8%
TOTAL	719	137	+ 424,8%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	29 705 €	5 327 €	+ 457,6%
Autres dépenses directes d'exploitation	18 921 €	361 €	+ 5145,8%
Charges de structure	9 742 €	2 072 €	+ 370,3%
TOTAL DEPENSES	58 368 €	7 759 €	+ 652,2%
TOTAL RECETTES	8 868 €		
Coût net	- 49 500 €	- 7 759 €	+ 537,9%

10. Conseil de discipline

Le Centre de Gestion assure le secrétariat du Conseil de discipline intercommunal. Cette instance émet obligatoirement un avis sur les sanctions des deuxième groupe (radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours), troisième groupe (rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans) et quatrième groupe (mise à la retraite d'office, révocation) proposées par les collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Le CDG76 assurent toutes les tâches administratives en amont (convocation des membres par ex) et en aval (rédaction du procès-verbal par ex) de la séance.

Mode de financement

Cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre de conseils	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	13	13	
Collectivités non affiliées			
TOTAL	13	13	

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	14 540 €	11 940 €	+ 21,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	5 660 €	5 430 €	+ 4,2%
Charges de structure	7 789 €	6 784 €	+ 14,8%
TOTAL DEPENSES	27 989 €	24 154 €	+ 15,9%
Coût net	- 27 989 €	- 24 154 €	+ 15,9%

11. Référent déontologue

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a institué le référent déontologue pour permettre aux agents de la Fonction Publique de mieux connaître et comprendre leurs obligations et les principes déontologiques inhérents au Service Public. Il s'agit d'une mission obligatoire. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue est tenu au secret et à la discrétion professionnelle. Les échanges entre le référent déontologue et les agents doivent ainsi être strictement personnels et confidentiels et ne sont jamais communiqués à la collectivité employeur.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	14	12	+ 16,7%
Collectivités non affiliées	24	38	- 36,8%
TOTAL	38	50	- 24,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	2 411 €	2 538 €	- 5,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	163 €	137 €	+ 19,5%
Charges de structure	788 €	741 €	+ 6,4%
TOTAL DEPENSES	3 363 €	3 416 €	- 1,5%
TOTAL RECETTES	2 124 €	2 596 €	- 18,2%
Coût net	- 1 239 €	- 820 €	+ 51,1%

Coût dossiers collectivités affiliées	1 239 €	820 €	+ 51,1%
Cotisation obligatoire	-1 239 €	-820 €	+ 51,1%

Coût dossiers collectivités non affiliées	2 124 €	2 596 €	- 18,2%
Recette collectivités non affiliées	2 124 €	2 596 €	- 18,2%
Tarification			

12. Référent signalement

Depuis le 1er mai 2020, les employeurs publics ont pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement destiné aux agents témoins ou victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, menaces et actes d'intimidation.

Le CDG 76 propose cette mission aux collectivités affiliées et non affiliées des CDG 14, 27, 50 et 61 ainsi qu'aux collectivités non affiliées du 76. Le CDG 50 propose cette mission aux collectivités affiliées du CDG76.

A ce titre, les deux référents sont chargés de :

- Recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins
- Orienter l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien
- Communiquer le signalement à l'autorité territoriale
- Opérer en toute indépendance selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle

Mode de financement

Tarifification

Unité d'œuvre Nombre de dossiers traités	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées			
Collectivités non affiliées	12		
TOTAL	12		

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	6 989 €	3 148 €	+ 122,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	591 €	197 €	+ 199,5%
Charges de structure	2 490 €	1 038 €	+ 139,9%
TOTAL DEPENSES	10 070 €	4 384 €	+ 129,7%
TOTAL RECETTES	6 685 €		
Résultat	- 3 385 €	- 4 384 €	- 22,8%

13. Médiation préalable

Conformément au décret n° 2018-101 du 16 février 2018, le CdG76 expérimente nouvelle mission optionnelle : la médiation préalable obligatoire (MPO). Plus de 300 collectivités ont ainsi fait le choix d'adhérer à cette expérimentation de la médiation qui est destinée à trouver un accord amiable au litige entre les collectivités et leurs agents.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de dossiers			
Collectivités affiliées	2		
Collectivités non affiliées	3		
TOTAL	5		

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	3 614 €	506 €	+ 614,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	262 €	27 €	+ 884,3%
Charges de structure	1 263 €	148 €	+ 753,1%
TOTAL DEPENSES	5 138 €	681 €	+ 654,8%
TOTAL RECETTES	342 €		
RESULTAT	- 4 796 €	- 681 €	+ 604,6%

Coût dossiers collectivités affiliées	2 055 €		
Cotisation obligatoire	-2 055 €		

Coût dossiers collectivités non affiliées	3 083 €		
Recette collectivités non affiliées	342 €		
Tarification	-2 741 €		

14. Assurance groupe statutaire

Le Centre de Gestion a souscrit, pour le compte de ses collectivités affiliées, un contrat groupe d'assurance statutaire, avec pour spécificité, une gestion du contrat par des personnels du C.D.G. L'activité se décompose d'une part, en la saisie des masses salariales servant de base au calcul des primes d'assurance, puis l'envoi des appels de primes et, d'autre part, par le calcul et le règlement des indemnités journalières dues aux collectivités ainsi que le paiement des honoraires médicaux des praticiens dans le cadre des accidents de service et des maladies professionnelles.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de documents traités			
Collectivités affiliées	33311	35311	- 5,7%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	33311	35311	- 5,7%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	120 339 €	130 475 €	- 7,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	20 121 €	6 520 €	+ 208,6%
Charges de structure	48 835 €	53 206 €	- 8,2%
TOTAL DEPENSES	189 296 €	190 201 €	- 0,5%
RECETTES = Frais de gestion 0,15% de la masse salariale assurée	292 666 €	385 102 €	- 24,0%
RESULTAT	+ 103 370 €	+ 194 902 €	- 47,0%

15. Conseil médical - Formation plénière

Cette activité recouvre l'organisation et le secrétariat du comité médical – formation plénière pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion ainsi que pour les collectivités non affiliées, y compris les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (convocations, traitement et présentation des dossiers soumis à la Commission, procès-verbaux, etc....).

Mode de financement

Cotisation obligatoire pour les collectivités affiliées
Tarification pour les collectivités non affiliées

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	204	217	- 6,0%
Collectivités non affiliées	380	483	- 21,3%
TOTAL	584	700	- 16,6%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	82 902 €	83 333 €	- 0,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	23 841 €	15 458 €	+ 54,2%
Charges de structure	30 457 €	28 897 €	+ 5,4%
TOTAL DEPENSES	137 200 €	127 688 €	+ 7,4%
RECETTES = facturation dossiers aux collectivités non affiliées	64 798 €	82 110 €	- 21,1%
RESULTAT	- 72 402 €	- 45 578 €	+ 58,9%

Cotisation obligatoire

Part dépenses imputables aux collectivités affiliées	47 926 €	39 583 €	+ 21,1%
Recette collectivités affiliées			
Cotisation obligatoire	-47 926 €	-39 583 €	+ 21,1%

Tarification

Part dépenses imputables aux collectivités non affiliées	89 274 €	88 105 €	+ 1,3%
Recette collectivités non affiliées	64 798 €	82 110 €	- 21,1%
Tarification	-24 476 €	-5 995 €	+ 308,3%

16. Conseil médical – Formation restreinte

Cette activité recouvre l'organisation et le secrétariat du Comité Médical pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion ainsi que pour les collectivités non affiliées (convocations, traitement et présentation des dossiers soumis au Comité médical, etc...).

Mode de financement

Cotisation obligatoire pour les collectivités affiliées
Tarification pour les collectivités non affiliées

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	911	1258	- 27,6%
Collectivités non affiliées	1052	1511	- 30,4%
TOTAL	1963	2769	- 29,1%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	133 918 €	133 597 €	+ 0,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	21 289 €	91 377 €	- 76,7%
Charges de structure	56 013 €	53 423 €	+ 4,8%
TOTAL DEPENSES	211 220 €	278 397 €	- 24,1%
TOTAL RECETTES	76 933 €	183 782 €	- 58,1%

Cotisation obligatoire

Part dépenses imputables aux collectivités affiliées	98 024 €	126 480 €	- 22,5%
Recette collectivités affiliées			
Cotisation obligatoire	-98 024 €	-126 480 €	- 22,5%

Tarification

Part dépenses imputables aux collectivités non affiliées	113 196 €	151 917 €	- 25,5%
Recette collectivités non affiliées	76 933 €	183 782 €	- 58,1%
Tarification	-36 263 €	31 865 €	- 213,8%

17. Retraites – Droit à l'information

L'activité correspond au temps passé pour guider et assister les collectivités dans la saisie des carrières de leurs agents sur le site Internet de la C.N.R.A.C.L., en "gestion des carrières" ou en "pré liquidation", afin d'obtenir des relevés de carrière ou des estimations financières des pensions CNRACL, lesquelles sont délivrées aux agents.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	201	274	- 26,6%
TOTAL	201	274	- 26,6%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	11 140 €	19 550 €	- 43,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	696 €	665 €	+ 4,7%
Charges de structure	4 554 €	8 104 €	- 43,8%
TOTAL DEPENSES	16 390 €	28 319 €	- 42,1%
Coût net	- 16 390 €	- 28 319 €	- 42,1%

18. Retraites – Interventions sur dossiers

Cette activité recouvre les questions posées par le Centre de Gestion aux collectivités, téléphoniquement, relatives aux dossiers reçus (dématérialisées ou encore sur papier pour certains dossiers), qui posent problème ou qui sont incomplets, dans le cadre des dossiers C.N.R.A.C.L.

Mode de financement

Partenariat ou conventionnement

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
	454	431	+ 5,3%
TOTAL	454	431	+ 5,3%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	47 224 €	40 436 €	+ 16,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	2 972 €	1 366 €	+ 117,6%
Charges de structure	18 675 €	16 514 €	+ 13,1%
TOTAL DEPENSES	68 870 €	58 316 €	+ 18,1%
RECETTES = partenariat CNRACL	12 690 €	11 839 €	+ 7,2%
RESULTAT	- 56 180 €	- 46 477 €	+ 20,9%

19. Retraites – Formations assistance "multifonds"

L'activité correspond au temps passé, soit au téléphone, soit en rendez-vous, pour informer les collectivités et leurs agents sur la réglementation en matière de retraite. Elle englobe aussi les rendez-vous avec les agents durant lesquels leur sont fournies des estimations financières relatives à leur pension.

S'ajoute également, le temps passé dans les réunions d'information organisées par l'Unité "Retraites", à l'attention des collectivités affiliées au C.D.G.

<u>Mode de financement</u>	Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	546	513	+ 6,4%
TOTAL	546	513	+ 6,4%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	23 493 €	20 958 €	+ 12,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 453 €	730 €	+ 99,2%
Charges de structure	9 622 €	8 856 €	+ 8,6%
TOTAL DEPENSES	34 568 €	30 544 €	+ 13,2%
RECETTES = Partenariat CNRACL		7 400 €	- 100,0%
RESULTAT	- 34 568 €	- 23 144 €	+ 49,4%

20. Réalisation dossiers CNRACL

La mission « Réalisation des dossiers CNRAC » comprend l'immatriculation de l'employeur, les affiliations des agents, les régularisations de services, le rétablissement des droits auprès du régime général et de l'IRCANTEC ainsi que la gestion des différentes pensions CNRACL (pension normale, de réversion, d'invalidité ...)

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	7	9	- 22,2%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	7	9	- 22,2%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	1 906 €	1 997 €	- 4,6%
Autres dépenses directes d'exploitation	112 €	69 €	+ 62,1%
Charges de structure	818 €	899 €	- 9,0%
TOTAL DEPENSES	2 836 €	2 965 €	- 4,4%
RECETTES = Facturation des dossiers selon tarif	1 046 €	1 022 €	+ 2,3%
RESULTAT	- 1 790 €	- 1 943 €	- 7,9%

Synthèse - Pôle « Assistance statutaire »

Activité / Mission	Résultat 2022	Mode de financement				Résultat 2021
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Partenariat	Tarification	
Gestion et assistance statutaire	- 495 434 €	- 495 434 €				- 505 289 €
Gestion des non titulaires						
CAP	- 7 027 €	- 7 027 €				- 12 486 €
CCP	- 3 570 €	- 3 570 €				- 8 189 €
CST	- 31 574 €	- 31 574 €				- 35 276 €
Droit syndical	- 368 762 €	- 368 762 €				- 283 036 €
Elections professionnelles	- 139 663 €	- 139 663 €				- 4 459 €
Sous total Gestion des carrières	- 1 046 030 €	- 1 046 030 €				- 848 734 €
Assistance collectivités affiliées	- 495 429 €	- 495 429 €				- 545 831 €
Assistance collectivités non affiliées	+ 17 252 €				+ 17 252 €	+ 31 406 €
Documentation	- 136 413 €	- 136 413 €				- 127 885 €
Contentieux	+ 542 €				+ 542 €	+ 2 €
Indemnisation chômage	- 12 496 €				- 12 496 €	- 150 €
Indemnité licenciement	- 1 862 €				- 1 862 €	- 1 683 €
Protection sociale	- 49 500 €		- 49 500 €			- 7 759 €
Conseil de discipline	- 27 989 €	- 27 989 €				- 24 153 €
Référent déontologue	- 1 239 €	- 1 239 €				- 820 €
Référent signalement	- 3 385 €				- 3 385 €	- 4 384 €
Médiation préalable obligatoire	- 4 796 €	- 2 055 €			- 2 741 €	- 681 €
Sous total Juridique	- 715 315 €	- 663 125 €	- 49 500 €		- 2 690 €	- 681 936 €
Assurance groupe	+ 103 370 €				+ 103 370 €	+ 194 902 €
Conseil médical "formation plénière"	- 72 402 €	- 47 926 €			- 24 476 €	- 45 578 €
Conseil médical "formation restreinte"	- 134 287 €	- 98 024 €			- 36 263 €	- 94 615 €
Sous total Instances médicalisées	- 103 318 €	- 145 950 €			+ 42 632 €	+ 54 708 €
Interventions sur dossiers	- 56 180 €			- 56 180 €		- 46 477 €
Droit à l'information	- 16 390 €	- 16 390 €				- 28 319 €
Formation assistance	- 34 568 €			- 34 568 €		- 23 144 €
Réalisation dossiers CNRACL	- 1 790 €				- 1 790 €	- 1 943 €
Sous total Retraites	- 108 928 €	- 16 390 €		- 90 748 €	- 1 790 €	- 99 883 €
Total pôle Assistance statutaire	- 1 973 591 €	- 1 871 495 €	- 49 500 €	- 90 748 €	+ 38 152 €	- 1 575 845 €

B. Les missions du pôle « Emploi territorial »

1. Missions temporaires

L'activité recouvre l'ensemble du processus relatif à la gestion des agents remplaçants mis à disposition des collectivités :

- Gestion des demandes de missions temporaires des collectivités adhérentes à la mission,
- Recherche et sélection des candidatures,
- Réalisation des actes de recrutement,
- Suivi de la mission.

Mode de financement

Tarifification

Unité d'œuvre Heures payées	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	31474	36154	- 12,9%
Collectivités non affiliées	10223	9989	+ 2,3%
TOTAL	41697	46143	- 9,6%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	846 943 €	931 455 €	- 9,1%
<i>Rémunérations agents temporaires</i>	<i>778 089 €</i>	<i>835 529 €</i>	<i>- 6,9%</i>
<i>Rémunérations service recrutement</i>	<i>68 853 €</i>	<i>95 926 €</i>	<i>- 28,2%</i>
Autres dépenses directes d'exploitation	17 279 €	36 975 €	- 53,3%
Charges de structure	36 119 €	49 017 €	- 26,3%
TOTAL DEPENSES	900 341 €	1 017 448 €	- 11,5%
RECETTES = refacturation masse salariale + frais de gestion	924 235 €	985 403 €	- 6,2%
RESULTAT	+ 23 894 €	- 32 045 €	- 174,6%

2. Assistance au recrutement

Cette activité consiste en une assistance technique aux collectivités en matière de recrutement :

- Gestion des demandes des collectivités adhérentes
- Rédaction et publication du profil de poste
- Recherche et sélection des candidatures
- Participation au Jury
- Réalisation d'un rapport synthétique

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	3	8	- 62,5%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	3	8	- 62,5%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	7 726 €	6 882 €	+ 12,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	315 €	624 €	- 49,5%
Charges de structure	2 708 €	2 220 €	+ 22,0%
TOTAL DEPENSES	10 749 €	9 726 €	+ 10,5%
RECETTES = facturation dossiers selon tarifs	2 307 €	5 908 €	- 61,0%
RESULTAT	- 8 442 €	- 3 817 €	+ 121,2%

3. Bourse de l'Emploi

Cette mission recouvre la gestion et le suivi du logiciel "Emploi-territorial" en vue d'assurer la publication des offres d'emplois, le conseil aux collectivités dans la rédaction des offres d'emploi, la gestion des déclarations légales ainsi que l'arrêté hebdomadaire récapitulatif et la réception des candidatures sur l'espace dédié.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	826	658	+ 25,5%
TOTAL	826	658	+ 25,5%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	35 913 €	20 741 €	+ 73,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	3 245 €	1 757 €	+ 84,7%
Charges de structure	19 854 €	9 984 €	+ 98,9%
TOTAL DEPENSES	59 012 €	32 482 €	+ 81,7%
Coût net	- 59 012 €	- 32 482 €	+ 81,7%

4. Gestion des demandes d'emploi

Cette activité recouvre la réception ainsi que le traitement des candidatures spontanées à l'entrée dans la FPT.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	284	262	+ 8,4%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	284	262	+ 8,4%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	14 129 €	11 207 €	+ 26,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	504 €	684 €	- 26,3%
Charges de structure	4 661 €	3 818 €	+ 22,1%
TOTAL DEPENSES	19 294 €	15 709 €	+ 22,8%
Coût net	- 19 294 €	- 15 709 €	+ 22,8%

5. Concours et examens professionnels

Le Service "Concours et examens professionnels" du CDG76 exerce son action dans le cadre de la coopération "Grand Ouest" qui associe 14 CDG des régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Cette coopération est pilotée collégalement et a pour objet de répartir les concours et examens professionnels entre CDG. Elle a également pour objet d'organiser le calendrier prévisionnel des épreuves, et leur répartition par CDG, correspondant aux besoins de recrutement exprimés par l'ensemble des collectivités couvertes par l'inter région.

Les modalités de la coopération sont arrêtées par une convention cadre triennale qui prévoit notamment les modes de financement des opérations de concours ainsi que leur répartition.

Le Service « Concours et examens professionnels » organise les épreuves selon trois modalités principales :

- En tant qu'organisateur unique des concours ou examens professionnels (médecin de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 2^{ème} classe, Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe, Adjoint administratif de 1^{ère} classe), le CDG76 assure pour le compte des autres CDG toutes les étapes nécessaires à la publication de la liste d'aptitude (Recensement des postes, arrêté d'ouverture et publicité, constitution du jury et sélection des correcteurs, proclamation des résultats, etc...).
- En tant que centre d'examen, le CDG76 assure la mise à disposition d'une salle et des surveillants pour le compte d'un autre CDG organisateur (*concours d'attaché territorial par exemple*). Ce positionnement permet ainsi de rapprocher le centre d'examen des candidats de la Normandie.

En tant qu'organisateur d'une spécialité (Concours d'agent de maîtrise : spécialité Bâtiment travaux publics – Technique de communication, Concours de professeur d'enseignement artistique : spécialité trombone trompette), le CDG76 assure pour le

compte des autres CDG les mêmes étapes. Les autres CDG, en retour, assurent des activités identiques pour les spécialités leur incombant.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Euro de dépenses	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées			
Collectivités non affiliées			
TOTAL			

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	250 469 €	230 867 €	+ 8,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	208 560 €	54 002 €	+ 286,2%
Charges de structure	89 205 €	76 269 €	+ 17,0%
TOTAL DEPENSES	548 234 €	361 137 €	+ 51,8%
RECETTES	236 567 €	371 900 €	- 36,4%
<i>Remboursements coûts de concours selon conventions régionales et inter-régionales</i>	75 213 €	183 129 €	- 58,9%
<i>Facturation coûts lauréats / coll. non affiliées</i>	114 422 €	78 987 €	+ 44,9%
<i>Reversement excédent budget annexe</i>	46 932 €	109 784 €	- 57,3%
RESULTAT	- 311 667 €	+ 10 763 €	- 2995,7%

6. Rapport social unique

Cette activité recouvre la réalisation des procédures liées à la saisie du bilan social et à l'élaboration de sa synthèse. Cette activité recouvre également une assistance téléphonique pour les collectivités qui éprouvent des difficultés dans la saisie des éléments constitutifs du bilan social.

La réalisation du RASSCT, comprise dans cette activité, permet aux collectivités d'adapter leur plan d'action de santé au travail et mieux orienter leurs actions de prévention, répondant à l'article 49 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui précise qu'un rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	799	645	+ 23,9%
TOTAL	799	645	+ 23,9%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	21 659 €	19 129 €	+ 13,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	20 601 €	6 767 €	+ 204,4%
Charges de structure	12 837 €	9 392 €	+ 36,7%
TOTAL DEPENSES	55 097 €	35 288 €	+ 56,1%
Coût net	- 55 097 €	- 35 288 €	+ 56,1%

7. Conférence Régionale de l'Emploi Territorial

Cette activité recouvre l'ensemble des activités relatives à la préparation des conférences régionales : établissement du programme, réalisation d'études et d'enquêtes, logistique, communication, etc....

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	482	32	+ 1406,3%
TOTAL	482	32	+ 1406,3%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	20 520 €	1 552 €	+ 1222,1%
Autres dépenses directes d'exploitation	62 253 €	316 €	
Charges de structure	7 641 €	460 €	
TOTAL DEPENSES	90 414 €	2 328 €	+ 3783,3%
TOTAL RECETTES	47 207 €		
Coût net	- 43 207 €	- 2 328 €	+ 1755,7%

8. Animation de l'emploi territorial

Cette activité, intitulée "Promotion des métiers territoriaux" jusqu'en 2011, recouvre l'ensemble des activités liées à la promotion de l'emploi public territorial : renseignements aux personnes extérieures, établissement de plaquettes d'information ou de documentation, participation à des salons ou manifestations, participations à des réunions ou à des groupes de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels visant à informer les différents publics.

Mode de financement

cotisation additionnelle

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	1183	1161	+ 1,9%
TOTAL	1183	1161	+ 1,9%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	51 952 €	53 930 €	- 3,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	25 190 €	13 195 €	+ 90,9%
Charges de structure	16 357 €	18 321 €	- 10,7%
TOTAL DEPENSES	93 498 €	85 446 €	+ 9,4%
Coût net	- 93 498 €	- 85 446 €	+ 9,4%

9. Observatoire régional

Cette activité recouvre la réalisation d'études et d'enquêtes au plan régional sur le thème de l'emploi (enquête "Secrétaire de Mairie"...), ainsi que la réalisation des "lettres de l'observatoire" et du "Panorama de l'observatoire".

Mode de financement

cotisation additionnelle

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	176	436	- 59,6%
TOTAL	176	436	- 59,6%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	4 620 €	12 940 €	- 64,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	4 229 €	4 578 €	- 7,6%
Charges de structure	3 207 €	6 315 €	- 49,2%
TOTAL DEPENSES	12 056 €	23 833 €	- 49,4%
Coût net	- 12 056 €	- 23 833 €	- 49,4%

1. Licence professionnelle "Métiers des administrations et des collectivités territoriales"

Cette activité recouvre l'ensemble des procédures relatives à la gestion et à l'évolution du diplôme : accompagnement dans le stage des étudiants, rencontre avec les universitaires et les professionnels, évaluation des enseignements, logistique, etc. ...

Mode de financement

cotisation additionnelle

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	131	465	- 71,8%
TOTAL	131	465	- 71,8%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	4 648 €	16 819 €	- 72,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	3 331 €	5 889 €	- 43,4%
Charges de structure	2 706 €	8 161 €	- 66,8%
TOTAL DEPENSES	10 685 €	30 868 €	- 65,4%
Coût net	- 10 685 €	- 30 868 €	- 65,4%

2. Etude GPEEC

En 2020, le Centre de Gestion s'est inscrit dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences en participant au développement de l'Application Données Sociales, en collaboration avec le pilote du projet, le CIG Grande Couronne. L'objectif est d'expérimenter une nouvelle application GPEEC et de l'adapter aux besoins des collectivités territoriales. Les pôles « santé-prévention » et « emploi territorial » ont missionné chacun un agent sur ce sujet.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées			
Collectivités non affiliées	90	171	- 47,4%
TOTAL	90	171	- 47,4%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	2 651 €	5 272 €	- 49,7%
Autres dépenses directes d'exploitation			
Charges de structure	1 370 €	2 609 €	- 47,5%
TOTAL DEPENSES	4 020 €	7 881 €	- 49,0%
Coût net	- 4 020 €	- 7 881 €	- 49,0%

3. Formation « secrétaire de mairie »

La formation « secrétaire de mairie » a été mise en place pour répondre aux nombreuses demandes de remplacement temporaire des collectivités.

Par ailleurs, ce métier est en tension depuis quelques années, avec de nombreux départs à la retraite en prévision.

La formation est financée dans le cadre du dispositif régional « Une formation, un emploi ».

Le montant de la subvention comprend l'apport théorique du CNFPT, les frais de déplacement du CDG lors de visites de stage en collectivité et une partie des charges de personnel du CDG.

Mode de financement

Partenariat ou conventionnement

Unité d'œuvre Nombre de stagiaires	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	16	14	+ 14,3%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	16	14	+ 14,3%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	16 713 €	16 236 €	+ 2,9%
Autres dépenses directes d'exploitation	25 957 €	21 890 €	+ 18,6%
Charges de structure	4 915 €	4 929 €	- 0,3%
TOTAL DEPENSES	47 585 €	43 055 €	+ 10,5%
RECETTES = subvention Région Normandie	27 300 €	25 355 €	+ 7,7%
Coût net	- 20 286 €	- 17 700 €	+ 14,6%

4. Mobilité

Toute collectivité et tout agent peut faire appel à l'expérience et à l'expertise du conseiller "Mobilité" afin de bénéficier d'un soutien, d'un conseil à la mobilité contrainte (restrictions médicales...) ou souhaitée (évolution professionnelle...).

La mission consiste à analyser le C.V. et la lettre de motivation de l'agent, fournir des explications statutaires et juridiques sur la mutation, le détachement, la disponibilité, la mise à disposition, l'intégration directe, diagnostiquer un nouveau projet professionnel et définir une nouvelle stratégie de carrière à travers un entretien d'orientation, aider à la recherche d'offres correspondant au profil de l'agent et étudier l'opportunité de compléter les compétences par le biais de formations.

Mode de financement

cotisation obligatoire

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	581	494	+ 17,6%
TOTAL	581	494	+ 17,6%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	29 730 €	24 589 €	+ 20,9%
Autres dépenses directes d'exploitation	1 180 €	946 €	+ 24,7%
Charges de structure	8 953 €	7 224 €	+ 23,9%
TOTAL DEPENSES	39 863 €	32 759 €	+ 21,7%
Coût net	- 39 863 €	- 32 759 €	+ 21,7%

5. Reclassement et maintien dans l'emploi - Recrutement personnel handicapé

Favoriser le recrutement, mais également le maintien en emploi ou la reconversion professionnelle des agents en difficulté. Le Conseiller "Mobilité/Handicap" développe une politique incitative d'embauche de travailleurs handicapés, en favorisant l'information et la sensibilisation des employeurs, en favorisant les rencontres au sein des collectivités, en mettant en relation les collectivités avec des interlocuteurs pertinents, en favorisant l'apprentissage de travailleurs handicapés au sein des collectivités locales. Reclassement et maintien dans l'emploi

a) Reclassement et maintien dans l'emploi

<u>Mode de financement</u>	Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	422	475	- 11,2%
TOTAL	422	475	- 11,2%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	21 621 €	23 637 €	- 8,5%
Autres dépenses directes d'exploitation	857 €	914 €	- 6,2%
Charges de structure	6 553 €	6 925 €	- 5,4%
TOTAL DEPENSES	29 031 €	31 476 €	- 7,8%
RECETTES = Financement FIPHFP	29 031 €	31 476 €	- 7,8%
RESULTAT			

b) Recrutement personnel handicapé

<u>Mode de financement</u>	Partenariat ou conventionnement		
Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	189	205	- 7,8%
TOTAL	189	205	- 7,8%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	9 666 €	10 173 €	- 5,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	383 €	393 €	- 2,5%
Charges de structure	2 879 €	3 010 €	- 4,3%
TOTAL DEPENSES	12 929 €	13 577 €	- 4,8%
RECETTES = Financement FIPHFP	12 929 €	13 577 €	- 4,8%
RESULTAT			

Synthèse – Pôle « Emploi territorial »

Activité / Mission	Résultat 2022	Mode de financement				Résultat 2021
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Partenariat	Tarification	
Concours	- 311 667 €	- 311 667 €				+ 10 763 €
Bourse de l'emploi	- 59 012 €	- 59 012 €				- 32 482 €
Gestion des demandes d'emploi	- 19 294 €	- 19 294 €				- 15 709 €
Missions temporaires	+ 23 894 €				+ 23 894 €	- 32 045 €
Assistance au recrutement	- 8 442 €				- 8 442 €	- 3 817 €
Formation secrétaire de mairie	- 20 286 €			- 20 286 €		- 17 700 €
Animation de l'emploi	- 93 498 €		- 93 498 €			- 85 446 €
CRET	- 43 207 €	- 43 207 €				- 2 328 €
Licence professionnelle	- 10 685 €		- 10 685 €			- 30 868 €
Rapport social unique	- 55 097 €	- 55 097 €				- 35 288 €
Observatoire	- 12 056 €		- 12 056 €			- 23 833 €
RASSCT						
GPEEC	- 4 020 €				- 4 020 €	- 7 881 €
Reclasst emploi						
Recrutement handicapés						
Mobilité	- 39 863 €	- 39 863 €				- 32 759 €
Organisation actions FIPHFP						
Total pôle Emploi Territorial	- 653 234 €	- 528 140 €	- 116 240 €	- 20 286 €	+ 11 432 €	- 309 394 €

C. Les missions du pôle « Santé prévention »

1. Prestation globale de médecine préventive

Les médecins de prévention organisent :

- Les visites médicales périodiques et le suivi des agents, des bilans de santé, des analyses et des vaccinations, ainsi que les surveillances médicales particulières. Ils assurent également, en collaboration avec les infirmières en santé au travail recrutées en 2019, un conseil auprès des collectivités en matière de santé et de sécurité.
- Les actions en milieu professionnel réalisées conjointement avec les intervenants en prévention des risques professionnels (ingénieur, ergonomes) : visites des locaux, actions d'adaptation des postes de travail et de mise en place des règles d'hygiène, études ergonomiques, actions sur le risque chimique, routier, etc ...

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Agents suivis	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	16155	15772	+ 2,4%
Collectivités non affiliées	14991	14458	+ 3,7%
TOTAL	31146	30230	+ 3,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	1 887 450 €	1 755 146 €	+ 7,5%
<i>Equipe médicale</i>	1 170 673 €	1 168 444 €	+ 0,2%
<i>Equipe administrative + prévention</i>	734 785 €	586 702 €	+ 25,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	219 042 €	203 946 €	+ 7,4%
<i>Fournitures médicales</i>	1 171 €	9 457 €	- 87,6%
<i>Locations immobilières</i>	14 250 €	15 342 €	- 7,1%
<i>Entretien et maintenance</i>	33 916 €	26 507 €	+ 27,9%
<i>Véhicules</i>	30 360 €	52 569 €	- 42,2%
<i>Formation</i>	14 494 €	12 590 €	+ 15,1%
<i>Amortissements</i>	35 257 €	20 943 €	+ 68,3%
Charges de structure	595 074 €	553 543 €	+ 7,5%
TOTAL DEPENSES	2 701 566 €	2 512 636 €	+ 7,5%
TOTAL RECETTES	2 538 067 €	2 401 117 €	+ 5,7%
<i>dont collectivités affiliées</i>	1 172 985 €	1 133 224 €	+ 3,5%
<i>collectivités non affiliées</i>	1 308 627 €	1 228 171 €	+ 6,6%
<i>Partenariat FIPHFP</i>	47 093 €	39 721 €	+ 18,6%
RESULTAT	- 163 499 €	- 111 519 €	+ 46,6%

2. Assistance E.V.R.P.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur démarche de prévention, un ingénieur conseil du Centre de Gestion est mis à disposition de la collectivité pour l'assister dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Nombre d'heures facturées	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	1314	1714	- 23,3%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	1314	1714	- 23,3%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	46 897 €	60 766 €	- 22,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	20 956 €	20 993 €	- 0,2%
Charges de structure	21 756 €	25 198 €	- 13,7%
TOTAL DEPENSES	89 609 €	106 958 €	- 16,2%
RECETTES = facturation missions selon tarifs	25 080 €	44 635 €	- 43,8%
RESULTAT	- 64 529 €	- 62 323 €	+ 3,5%

3. Evènements du pôle

il s'agit essentiellement de l'organisation de la journée annuelle d'information à l'intention des conseillers de Prévention des collectivités de Seine-Maritime.

Mode de financement

cotisation additionnelle

Unité d'œuvre Nombre d'heures	2022	2021	Evolution %
	38,5	36	+ 6,9%
TOTAL	38,5	36	+ 6,9%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	1 535 €	1 520 €	+ 1,0%
Autres dépenses directes d'exploitation	107 €	100 €	+ 7,8%
Charges de structure	609 €	592 €	+ 2,8%
TOTAL DEPENSES	2 251 €	2 212 €	+ 1,8%
Coût net	- 2 251 €	- 2 212 €	+ 1,8%

4. Conseils en hygiène et sécurité

Il s'agit de réponses téléphoniques ou écrites aux questions posées par les autorités territoriales ou leurs représentants en matière d'hygiène et de sécurité, soit par courriel, soit au téléphone, par courrier.

<u>Mode de financement</u>	Cotisation additionnelle		
Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre d'heures			
Collectivités affiliées	1007	560	+ 79,8%
Collectivités non affiliées			
TOTAL	1007	560	+ 79,8%
Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	36 622 €	21 189 €	+ 72,8%
Autres dépenses directes d'exploitation	2 835 €	1 377 €	+ 105,8%
Charges de structure	14 611 €	8 872 €	+ 64,7%
TOTAL DEPENSES	54 068 €	31 438 €	+ 72,0%
Coût net	- 54 068 €	- 31 438 €	+ 72,0%

5. Mission d'Inspection

Dans le cadre de cette activité, un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du C.D.G. est mis à disposition de la collectivité pour :

- Contrôler les conditions d'application des règles relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail définies par le Code du Travail,
- Intervenir en cas de danger grave et imminent,
- Participer au CT/CHSCT,
- Émettre un avis sur tout document relatif à la maîtrise des risques professionnels

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de collectivités facturées			
Collectivités affiliées		1	- 100,0%
Collectivités non affiliées		2	- 100,0%
TOTAL		3	- 100,0%
Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	8 958 €	5 221 €	+ 71,6%
Autres dépenses directes d'exploitation	645 €	299 €	+ 115,4%
Charges de structure	3 348 €	1 922 €	+ 74,2%
TOTAL DEPENSES	12 951 €	7 442 €	+ 74,0%
RECETTES = facturation missions selon tarifs		15 834 €	- 100,0%
RESULTAT	- 12 951 €	+ 8 392 €	- 254,3%

6. Vaccinations & bilans biologiques ou bactériologiques

L'activité concerne les vaccinations préconisées par les médecins de prévention, pour des agents exposés à des risques spécifiques. Ces vaccinations sont préconisées par les médecins, dans le cadre strict de la mission de médecine préventive. Elles ne font pas l'objet d'une adhésion spécifique puisqu'elles sont intégrées à la convention de médecine préventive.

Les médecins peuvent également préconiser des examens complémentaires (biologiques ou bactériologiques). Ils sont organisés soit par l'intermédiaire du service santé prévention pour des demandes groupées (10 agents minimum) ou pour des agents individuellement. Ces examens peuvent être aussi sollicités par les collectivités (dans le cadre, notamment, des agents de cuisine). La demande d'examen complémentaire est faite en fonction des risques encourus, en fonction des exigences réglementaires (exemple personnel de cuisine) ou encore en fonction de pathologies.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de vaccins facturés			
Collectivités affiliées	21	23	- 8,7%
Collectivités non affiliées	15	17	- 11,8%
TOTAL	36	40	- 10,0%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Autres dépenses directes d'exploitation	6 095 €	2 673 €	+ 128,0%
TOTAL DEPENSES	6 095 €	2 673 €	+ 128,0%
RECETTES = Facturation vaccins selon tarif	5 826 €	5 956 €	- 2,2%
RESULTAT	- 269 €	+ 3 283 €	- 108,2%

Synthèse Pôle « Santé - Prévention »

Activité / Mission	Résultat 2022	Mode de financement				Résultat 2021
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Partenariat	Tarification	
Prestation globale	- 163 499 €				- 163 499 €	- 111 519 €
Bilans et vaccins	- 269 €				- 269 €	+ 3 283 €
Conseils aux collectivités	- 54 068 €		- 54 068 €			- 31 438 €
Inspection	- 12 951 €				- 12 951 €	+ 8 392 €
EVRP	- 64 529 €				- 64 529 €	- 62 323 €
Evènements du pôle	- 2 251 €		- 2 251 €			- 2 212 €
Total pôle Santé prévention	- 297 567 €		- 56 319 €		- 241 248 €	- 195 817 €

D. Les missions des pôles « Finances – Moyens Généraux » et « Direction »

1. Archives

il s'agit d'une prestation d'archivage proposée aux collectivités affiliées et non affiliées. Dans ce cadre, le Centre de Gestion met à disposition des collectivités qui sollicitent une intervention, des archivistes, historiens de formation et techniciens des archives.

L'ensemble des prestations qu'offre le CDG, s'exerce sous le contrôle du Directeur des Archives Départementales, dans le respect du contrôle scientifique et technique des services de l'État sur les archives des collectivités territoriales (article L.1421-6 et R.1421-2 du Code Général du Patrimoine).

Mode de financement

Tarifification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de jours facturés			
Collectivités affiliées	638	672	- 5,1%
Collectivités non affiliées	124	149	- 16,8%
TOTAL	762	821	- 7,2%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	185 542 €	181 604 €	+ 2,2%
Autres dépenses directes d'exploitation	30 908 €	34 594 €	- 10,7%
<i>dont</i>			
<i>Frais de déplacement</i>	23 503 €	22 433 €	+ 4,8%
<i>Dotations aux amortissements</i>	596 €	7 111 €	- 91,6%
Charges de structure	85 229 €	84 947 €	+ 0,3%
TOTAL DEPENSES	301 679 €	301 145 €	+ 0,2%
RECETTES = facturation journées archivistes selon tarifs	217 063 €	230 617 €	- 5,9%
RESULTAT	- 84 617 €	- 70 529 €	+ 20,0%

2. Mission « Paie »

a) Paies extérieures

Cette mission consiste en l'établissement des bulletins de salaires, de l'ensemble du personnel et des élus de la collectivité, conformément aux indications fournies par la collectivité. La mission comprend également l'édition du journal mensuel de paies, l'édition des états comptables, la transmission du fichier des virements et du fichier des mandats, ainsi que toutes les opérations liées au prélèvement à la source (transferts de fichiers pour le recueil des taux individuels et les déclarations mensuelles).

En fin d'année, le Centre de Gestion se charge d'établir les déclarations individuelles (DADS-U) pour le compte de la collectivité et de les transmettre à la CRAM de Rouen.

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de fiches de paies	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	15549	12994	+ 19,7%
Collectivités non affiliées	1269	1484	- 14,5%
TOTAL	16818	14478	+ 16,2%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	115 709 €	103 840 €	+ 11,4%
Autres dépenses directes d'exploitation	39 056 €	33 708 €	+ 15,9%
Charges de structure	62 899 €	52 507 €	+ 19,8%
TOTAL DEPENSES	217 664 €	190 055 €	+ 14,5%
RECETTES = facturation fiches de paie selon tarifs	149 697 €	122 723 €	+ 22,0%
RESULTAT	- 67 967 €	- 67 332 €	+ 0,9%

b) Assistance paie

<u>Mode de financement</u>	Tarification		
Unité d'œuvre Nombre de collectivités facturées	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	1	1	
Collectivités non affiliées			
TOTAL	1	1	

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	3 663 €	4 129 €	- 11,3%
Autres dépenses directes d'exploitation	937 €	1 021 €	- 8,2%
Charges de structure	1 590 €	1 657 €	- 4,0%
TOTAL DEPENSES	6 190 €	6 807 €	- 9,1%
RECETTES = facturation dossiers selon tarifs	250 €	1 174 €	- 78,7%
RESULTAT	- 5 941 €	- 5 633 €	+ 5,5%

3. Mission RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une directive européenne visant à renforcer la protection des données personnelles, qui a pris effet le 25 mai 2018. La mission optionnelle « RGPD » proposée par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime permet aux collectivités affiliées qui le souhaitent d'être assistées dans l'application de ce règlement par un Délégué à la Protection des Données mutualisé. Celui-ci les informe de la réglementation en la matière ainsi que de ses évolutions, leur sert d'intermédiaire avec la CNIL et réalise les documents que leur impose ce règlement.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre	2022	2021	Evolution %
Nombre de collectivités facturées			
Collectivités affiliées	49	46	+ 6,5%
Collectivités non affiliées	1	1	
TOTAL	50	47	+ 6,4%

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	49 254 €	48 441 €	+ 1,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	9 101 €	11 807 €	- 22,9%
Charges de structure	21 149 €	23 712 €	- 10,8%
TOTAL DEPENSES	79 504 €	83 959 €	- 5,3%
RECETTES = Facturation tarif annuel selon la taille de la collectivité	56 530 €	49 869 €	+ 13,4%
RESULTAT	- 22 974 €	- 34 090 €	- 32,6%

4. Conseil en organisation

La mission de Conseil en organisation est une mission d'expertise qui s'adresse aux collectivités et établissements publics locaux du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime, affiliés ou non aux Centres de Gestion, qui souhaitent une intervention extérieure pour les accompagner dans leurs démarches d'évolution de leur organisation et/ou conduite du changement sur le plan des ressources humaine, dans l'objectif de préserver et/ou d'améliorer la qualité de vie au travail des agents et l'efficacité du service public local.

Mode de financement

Tarification

Unité d'œuvre Nombre de dossiers	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	4		
Collectivités non affiliées			
TOTAL	4		

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	13 480 €		
Autres dépenses directes d'exploitation	57 513 €		
Charges de structure	6 697 €		
TOTAL DEPENSES	77 689 €		
RECETTES	42 665 €		
RESULTAT	- 35 025 €		

Synthèse – Pôles « Finances – Moyens généraux » et « Direction »

Activité / Mission	Résultat 2022	Mode de financement				Résultat 2021
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Partenariat	Tarification	
Paies externes	- 67 967 €				- 67 967 €	- 67 332 €
Assistance paie	- 5 941 €				- 5 941 €	- 5 633 €
Archives	- 84 617 €				- 84 617 €	- 70 529 €
RGPD	- 22 974 €				- 22 974 €	- 34 090 €
Conseil en organisation	- 35 025 €				- 35 025 €	- €
Total Pôles "Finances / moyens généraux" et "Direction"	- 216 523 €				- 216 523 €	- 177 584 €

E. Les autres missions

1. Agents pris en charge

Mode de financement**cotisation obligatoire**

Unité d'œuvre Nombre d'agents	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	5	5	
Collectivités non affiliées			
TOTAL	5	5	

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	82 969 €	100 793 €	- 17,7%
Autres dépenses directes d'exploitation	2 699 €	1 078 €	+ 150,3%
TOTAL DEPENSES	85 668 €	101 871 €	- 15,9%
RECETTES = participation dégressive collectivités d'origine	93 356 €	105 884 €	- 11,8%
RESULTAT	+ 7 688 €	+ 4 013 €	+ 91,6%

2. Agents intercommunaux

Mode de financement**Partenariat ou conventionnement**

Unité d'œuvre Nombre d'agents	2022	2021	Evolution %
Collectivités affiliées	2	2	
Collectivités non affiliées			
TOTAL	2	2	

Compte d'exploitation	2022	2021	Evolution %
Dépenses de personnel	93 507 €	87 667 €	+ 6,7%
TOTAL DEPENSES	93 507 €	87 667 €	+ 6,7%
RECETTES = refacturation masse salariale + frais de gestion	98 771 €	93 440 €	+ 5,7%
RESULTAT	+ 5 264 €	+ 5 773 €	- 8,8%

Synthèse – Autres missions

Activité / Mission	Résultat 2022	Mode de financement				Résultat 2021
		Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	Partenariat	Tarification	
Pris en charge	+ 7 688 €	+ 7 688 €				+ 4 013 €
Intercommunaux	+ 5 264 €			+ 5 264 €		+ 5 773 €
Total autres missions	+ 12 953 €	+ 7 688 €		+ 5 264 €		+ 9 786 €

IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

A. Tableau récapitulatif de financement de l'ensemble des missions

	2022	2021	Evol 2022/2021
<u>Missions financées par la cotisation obligatoire</u>	0,60%	0,60%	
Besoin de financement des missions obligatoires	-2 391 947 €	-1 846 276 €	+ 29,6%
Montant de la cotisation obligatoire perçue	2 242 920 €	2 129 300 €	+ 5,3%
SOLDE DISPONIBLE DE COTISATION OBLIGATOIRE	- 149 028 €	+ 283 024 €	- 152,7%
<u>Missions financées par la cotisation additionnelle</u>	0,10% du 01/01 au 31/03 0,05% à compter du 01/04	0,10%	
Besoin de financement des missions financées par la cotisation additionnelle	-222 058 €	-181 557 €	+ 22,3%
Montant de la cotisation additionnelle perçue	225 815 €	356 008 €	- 36,6%
<i>Besoin de financement complémentaire à la cotisation additionnelle couvert par la cotisation obligatoire ou excédent de la cotisation additionnelle</i>	+ 3 756 €	+ 174 452 €	- 97,8%
SOLDE DISPONIBLE	- 145 271 €	+ 457 475 €	- 131,8%
<u>Missions facultatives financées par la tarification ou le partenariat</u>			
<i>Besoin ou excédent de financement</i>	- 513 958 €	- 221 021 €	+ 132,5%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF	- 659 229 €	+ 236 454 €	- 378,8%

B. Missions tarifées : résultat par unité d'œuvre

Activité	Unité d'œuvre (UO)	Nombre	Résultat 2022	Résultat par UO
Assistance collectivités non affiliées	Nombre de collectivités Adhérentes	11	+ 17 252 €	+ 1 568,4 €
Contentieux	Nombre de dossiers	4	+ 542 €	+ 135,5 €
Indemnisation chômage	Nombre de dossiers	114	- 12 496 €	- 109,6 €
Indemnité licenciement	Nombre de dossiers	12	- 1 862 €	- 155,2 €
Référent déontologue	Nombre de dossiers	38		
Référent signalement	Nombre de dossiers	12	- 3 385 €	- 282,1 €
Médiation préalable obligatoire	Nombre de dossiers	5	- 2 741 €	- 548,2 €
Assurances groupe	Nombre de documents traités	33311	+ 103 370 €	+ 3,1 €
Conseil médical plénier	Nombre de dossiers	380	- 24 476 €	- 64,4 €
Conseil médical restreint	Nombre de dossiers	1052	- 36 263 €	- 34,5 €
Réalisation dossiers CNRACL	Nombre de dossiers	7	- 1 790 €	- 255,7 €
Missions temporaires	Heures payées	41697	+ 23 894 €	+ 0,6 €
Assistance au recrutement	Nombre de dossiers	3	- 8 442 €	- 2 814,1 €
GPEEC	Nombre d'heures	90	- 4 020 €	- 44,7 €
Prestation globale de médecine préventive	Agents suivis	31146	- 163 499 €	- 5,2 €
Bilans et vaccins	Nombre de vaccins facturés	36	- 269 €	- 7,5 €
Inspection	Nombre de collectivités facturées		- 12 951 €	
EVRP	Nombre d'heures facturées	1314	- 64 529 €	- 49,1 €
Conseil en organisation	Nombre de dossiers	4	- 35 025 €	- 8 756,1 €
Paies externes	Nombre de fiches de paies	16818	- 67 967 €	- 4,0 €
Assistance paie	Nombre de collectivités facturées	1	- 5 941 €	- 5 940,7 €
Archives	Nombre de jours facturés	762	- 84 617 €	- 111,0 €
RGPD	Nombre de collectivités facturées	50	- 22 974 €	- 459,5 €
TOTAL MISSIONS TARIFEES			- 408 188 €	